

## Fiche métier : **L'Auxiliaire parental**

*Proposée par Rébecca Despons-Perrier*

### **I- Le métier de l'Assistant maternel : Référent de la garde à domicile**

La garde de l'enfant à domicile constitue un des contextes professionnels du CAP Petite Enfance. Le métier référent à ce lieu d'exercice est celui d'Assistante Maternelle. **La professionnelle assure à son domicile, l'accueil individuel d'enfants de moins de six ans. Les parents représentent l'employeur.**

**L'Assistant maternel** a l'obligation de réaliser deux fois 60h de formation et d'obtenir un agrément du Conseil Général qui fixe le nombre d'enfants accueillis. L'assistante Maternelle établit avec les parents un contrat de travail, qui précise, les horaires, le salaire, les frais d'entretien, les conditions d'accueil et les spécificités propres à l'enfant gardé.

### **II- L'Auxiliaire parental**

L'auxiliaire parentale travaille à domicile mais **au sein de la famille des enfants gardés**, qu'il s'agisse d'une garde simple ou partagée. Elle **prend en charge les enfants de quelques mois et ceux scolarisés au primaire**. Elle est chargée **des tâches relatives à l'éducation et au confort de l'enfant** : hygiène, alimentation, activités de jeux et d'éveil.

Dans ses compétences, elle doit assurer la garde de l'enfant **au domicile des parents**; contribuer à son développement, à son éducation et à sa socialisation ; assurer l'entretien et l'hygiène des différents espaces de l'enfant; préparer, servir des collations et des repas; assurer des soins d'hygiène corporelle et de confort, établir des relations professionnelles avec les parents.

L'Auxiliaire parentale, travaille à temps plein ou à temps partiel. Elle **peut travailler le week-end et éventuellement, la nuit** à la demande des parents. **Son employeur** peut être un particulier(les parents), **une Agence privée, un organisme social ou une association.**

#### **L'Assistant maternel**

- Lieu privé : Garde à domicile
- Inclut la Petite enfance (0-6 ans)
- Connaissance du métier (biologie, Nutrition, hygiène et soins de l'enfant)
- Connaissance des besoins et développement de l'enfant
- Employeur : Parents directement
- Contrat de travail avec les parents
- Discrétion professionnelle

#### **L'Auxiliaire Parental**

- Au domicile des parents
- Pas de formation obligatoire,
- Possibilité VAE avec 5 ans expériences
- Pas besoin d'agrément
- Garde d'enfants jusqu'au primaire
- Assure les accompagnements (sorties scolaires et extrascolaires, activités de loisirs et RDV médicaux)
- Travail en soirée ou de nuit
- Employeur : Parents, Agence privée, Organisme social, Association